

FICHE CONSEILS

Sociétés SARL, EURL ou SAS, SASU

Prérequis :

Vous avez rédigé vos statuts et fait votre 1^{ère} Assemblée Générale constitutive. Vous avez ouvert un compte bancaire au nom de votre société pour bloquer le capital social que vous destinez à votre société.

Vous avez fait votre déclaration auprès de l'INPI et obtenu votre N° SIREN.

Cette fiche « conseils » concerne uniquement les sociétés SARL, EURL, SAS ou SASU. La partie « salariés » est traitée dans une fiche conseils dédiée.

Vos obligations :

Vous devez avoir :

- Un compte bancaire courant au nom de votre société.
- Un logiciel de facturation et/ou caisse agréé.
- Un registre de traitement des données (RGPD) de votre entreprise.
- Un logiciel de comptabilité, notamment pour traitement de la TVA et établir le bilan comptable ou faire appel à un cabinet expertise comptable.
- Un livre des stocks (pour la vente de marchandises) et inventaires à mettre à jour régulièrement.
- Une assurance responsabilité professionnelle qui couvre votre activité + Décennale pour les métiers du bâtiment.
- Un registre des décisions et assemblées, pour répertorier les procès-verbaux de vos décisions et assemblées
- Un registre des mouvements de titres si société par Actions. (S.A)
- A compter du 1^{er} septembre 2026, vous devrez avoir adhéré à une plateforme agréée PA pour réceptionner les factures électroniques de vos fournisseurs.
- A compter du 1^{er} septembre 2027, vous devrez avoir adhéré à une plateforme agréée PA pour émettre vos factures vers vos clients

Pour ceux qui vendent aux particuliers, obligation d'adhérer à un dispositif de médiation à la consommation en fonction de leur branche d'activité.

Selon votre activité, vous avez peut-être des obligations spécifiques à remplir (obligation de diplôme, certifications...)

Vous devez faire :

- Un bilan comptable annuel à la date choisie dans vos statuts
- Déposer vos comptes annuels et affectation de votre résultat via la plateforme de l'INPI

Outils à votre disposition :

Vous cherchez l'outil ou le fichier qui vous permet d'être en règle rapidement. Vous pouvez nous demander les fichiers qui vous intéressent, insérez votre logo, les transformer à votre image selon vos besoins et les spécificités de votre activité.

Ce sont des fichiers textes ou tableurs qui sont modifiables autant de fois que vous le souhaitez.

- Registre de traitement des données, retrouvez les modèles sur le site de la CNIL : [Le registre des activités de traitement | CNIL](#)
 - Tableau de bord de suivi de votre activité à remplir pour savoir où vous en êtes, déterminer votre seuil de rentabilité, déterminer votre besoin en fonds de roulement
 - Registre des décisions et assemblées
 - Registre des mouvements de titres
- Demandez-nous vos fichiers à personnaliser : [Nous contacter – Boss Office.fr](#)

Vos notes :